



Note d'information à l'attention des parents d'élèves des écoles Maternelle et Élémentaire du RPI Saudoy, Barbonne-Fayel et Fontaine-Denis

Anglure, le 19/06/2018

Chers parents,

La rentrée scolaire 2018/2019 approche. Le retour à la semaine des 4 jours est acté. Pour cette nouvelle rentrée, les services périscolaires (Garderie et Cantine) et extrascolaires (Accueil du mercredi / Vacances Scolaires) évoluent.

Voici le détail de ces changements :

GARDERIE :

- Tarifs 2018/2019 : Toute heure commencée est due

Quotient familial mensuel	Tarif/heure
< 426	1.00
427 à 814	1.25
> 815	1.50

Délibération du Conseil Communautaire D 2018-0036

- Horaires d'ouverture : 7h30/9h00 – 16h30/18h30
- **Facturation à la présence. Le règlement se fera à l'ordre du Trésor Public de Sézanne par chèque / espèces / CB (via le portail parent)**

RESTAURATION SCOLAIRE :

- Tarifs 2018/2019 :

Quotient familial mensuel	Tarif/repas
< 426	3.50
427 à 814	4.10
> 815	4.80
REPAS PONCTUEL NON RESERVE	7.00

Délibération du Conseil Communautaire D 2018-0036

- Réservations et paiement des repas tous les mois avec choix des jours
- **Paiement, à l'ordre du Trésor Public, à la réservation des repas (chèque / espèces à la Régie cantine (Mairie) de Barbonne-Fayel – 13 Grande Rue 03.26.80.13.94 du lundi au vendredi de 09 h à 12 h ou CB via le portail parent)**

ACCUEIL DU MERCREDI :

- Forfaits & Tarifs 2018/2019 :

Quotient familial mensuel	Tarif ½ journée		Tarif journée	
	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas
> 426	3.60	7.10	7.20	10.70
427 à 814	4.50	8.60	9.00	13.10
> 815	5.60	10.40	11.20	16.00

Délibération du Conseil Communautaire D 2018-0036

- **Inscription et paiement selon site retenu (Mairie Anglure ou Esternay et Sézanne, espace Jeunes)**
- Horaires de fonctionnement :
 - * A la journée complète avec Repas : de 7h00 à 18h30
 - * A la journée complète sans Repas : de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
 - * A la demi-journée avec repas : de 7h00 à 13h30 ou de 12h00 à 18h30
 - * A la demi-journée sans repas : de 7h00 à 12h00 ou de 13h30 à 18h30

VACANCES SCOLAIRES :

- Forfaits & Tarifs 2018/2019

Quotient familial mensuel	Tarif ½ journée		Tarif journée	
	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas
> 426	5.00	8.50	10.00	13.50
427 à 814	6.00	10.10	12.00	16.10
> 815	7.20	13.55	14.35	19.15

Délibération du Conseil Communautaire D 2018-0036

- **Inscription et paiement selon site retenu (Mairie Anglure ou Esternay et Sézanne, espace Jeunes)**
15 jours minimum avant l'ouverture de l'accueil de loisirs
- Horaires de fonctionnement
 - * A la journée complète avec Repas : de 7h00 à 18h00
 - * A la journée complète sans Repas : de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
 - * A la demi-journée avec repas : de 7h00 à 13h30 ou de 12h00 à 18h00
 - * A la demi-journée sans repas : de 7h00 à 12h00 ou de 13h30 à 18h00

NOUVAUTE 2018/2019 : LE PORTAIL PARENT

Afin de faciliter l'accès des familles aux paiements des différents services destinés aux enfants, la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais, en collaboration avec la Direction Générale des Finances Publiques, offre désormais la possibilité de réserver et régler les repas de cantine scolaire, payer les factures de garderie grâce au portail Internet dédié aux parents.

Celui-ci sera accessible courant août à l'adresse suivante : www.logcielcantine.fr/ccssom. Une fois sur le site, il suffira, pour vous de vous créer un compte comme n'importe quel autre site internet. Vous recevrez un identifiant et un mot de passe.

Ce service, proposant des transactions par carte bancaire totalement sécurisées et venant en complément des autres moyens de paiement (chèque ou espèces) va vous permettre de gérer à distance vos règlements.

Nous vous incitons fortement à utiliser ce nouveau moyen de paiement dans un souci d'efficacité et de gains de temps pour tous.

Pour cela, nous vous demandons de bien renseigner le dossier d'inscription complet et le retourner à Mairie Barbonne-Fayel – Régie cantine – 13 Grande Rue – 51120 Barbonne-Fayel au plus tard le 17 août 2018 :

- Fiche de renseignement ;
- Fiche sanitaire de liaison ;
- Inscription restauration scolaire, garderie, mercredi (en fonction de vos besoins)
- Ne pas oubliez de joindre :
 - o **Attestation CAF ou MSA avec mention du quotient (en l'absence de celle-ci, le tarif le plus haut sera appliqué)**
 - o Photocopies des pages vaccins du carnet de santé.

Cordialement.